

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 21 octobre 2022

Présents :

MMES Annie CHARTREZ, Hélène ROUX-DIT-RICHE, Benedicte JOURDIN
MM. Christophe JOLY, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Laurent CLAUS, Loïck YONNET, Morgan MERLE, Frédéric REFOUVELET

Absents/Excusés :

MMES Patricia CHAMBARD, Sophie JACOB-GAUTHERET, Corinne AGIUS, Aurélie CAVALLERO

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Loïck YONNET

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2022-10-27

Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale – Secteur Bresse Dombes

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que, dans un souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, a été mis en place, depuis 2019, par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse avec les collectivités intéressées des groupements de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale.

Ainsi, dans le même souci de réaliser des économies d'échelle en vue d'une meilleure gestion des deniers publics, il est proposé de renouveler le groupement de commandes afin de pourvoir au besoin de travaux susmentionnés. Par ailleurs, afin de rationaliser le fonctionnement, la convention constitutive de groupements de commande aura désormais une durée illimitée.

Ainsi, il est proposé de conclure ladite convention entre les collectivités suivantes :

- Commune de Buellas,
- Commune de Dompierre-sur-Veyle,
- Commune de Lent,
- Commune de Montcet,
- Commune de Montracol,
- Commune de Polliat,
- Commune de Servas,
- Commune de Saint-André-sur-Vieux-Jonc,
- Commune de Saint-Rémy,
- Commune de Vandeins,
- Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse,

La convention, ci-annexée, constitutive dudit groupement définit le fonctionnement du groupement et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnatrice du groupement. A ce titre, cette dernière sera notamment chargée de procéder, dans les règles du droit de la Commande Publique, à la passation des accords-cadres (élaboration du dossier de consultation, gestion de la procédure de mise en concurrence, signature et notification des accords-cadres). Chaque membre du groupement de commandes aura en charge notamment d'émettre les bons de commande et d'effectuer les paiements correspondants à ses besoins

A titre prévisionnel, les travaux feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un allotissement technique.

Le Conseil municipal, réunit ce jour et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** d'une part, l'adhésion de la Commune de MONTRACOL au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de construction, de renforcement, de réfection et d'entretien de voirie ainsi que de travaux de signalisation verticale et horizontale, et d'autre part, de désigner la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse en tant que coordinatrice du groupement de commandes ;
- **APPROUVE** les termes des conventions constitutives de groupement de commandes entre les communes susmentionnées et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention susvisée, et tous documents afférents.

Délibération 2022-10-28

Projet de réaménagement cantine, garderie et abords de l'école : Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation 2023

La commune de Montracol mène depuis plusieurs mois une réflexion sur son groupe scolaire composé des écoles, des locaux de la cantine et de la garderie périscolaire, ainsi que sur les abords. Au regard de l'évolution des effectifs des enfants fréquentant les écoles, les locaux et installations ne sont plus adaptés.

En avril 2021, la commune de Montracol a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité en vue du réaménagement du pôle scolaire. Cette étude a permis d'évaluer différents scénarios de réaménagement et à la commune de se positionner.

Sur la base du scénario retenu, une mission de programmation a été conduite pour une opération globale de réaménagement des bâtiments et des abords avec un montant total de dépenses de 1 031 000 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Une première phase de travaux débutera fin 2022 pour les aménagements extérieurs du pôle scolaire, et pour laquelle la commune a obtenu une première subvention du département dans le cadre de la contractualisation 2022.

Une deuxième phase de travaux, concernant la rénovation du bâtiment existant de la garderie-cantine, l'ajout d'une extension et la construction d'un préau, fait l'objet d'une nouvelle demande de subvention auprès du département pour 2023 au titre **des équipements de proximité et de la transition écologique**.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| DEPENSES | | | RECETTES | | |
|--------------------------|----------------|------------|------------------------------------|----------------|------------|
| POSTES DE DEPENSES | Montant HT | Taux en % | FINANCEMENTS | Montant HT | Taux en % |
| Équipements de proximité | 287 300 | 43,14 | Équipements de proximité | 59 000 | 9 |
| Transition écologique | 378 700 | 56,86 | Transition écologique | 68 000 | 11 |
| | | | DETR | 100 000 | 15 |
| | | | Région | 100 000 | 15 |
| | | | Fonds de concours - PET | 100 000 | 15 |
| | | | Total subventions publiques | 433 000 | 65 |
| | | | EMPRUNT | 233 000 | 35 |
| TOTAL | 666 000 | 100 | TOTAL | 666 000 | 100 |

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Ain
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

[Délibération 2022-10-29](#) [ATTRIBUTION D'UN NOM DE LOTISSEMENT](#)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'un nouveau Lotissement sur les parcelles A1445 et A1450.

Le projet consiste en la réalisation d'un lotissement de 14 lots de terrains à bâtir à usage d'habitation et exercice éventuel d'une profession libérale.

La superficie des terrains à aménager est de 9 147 m².

Considérant la nécessité d'attribuer un nom à ce projet

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'allouer le nom « **La Clairière** » à ce lotissement

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame ROUX-DIT-RICHE

Commission animation

- Projet d'organisation d'un marché des producteurs :
Une première réunion a eu lieu avec David LACREPINIÈRE, fondateur de l'association "Picorez dans l'Ain" pour mettre en place sur la commune quelques marchés sur l'année 2023.
Les dates retenues sont le **12 mai 2023** (événement à créer par les associations de la commune et avec le soutien de la municipalité), le **02 septembre 2023** (dans le cadre du forum des associations) et le **09 décembre 2023** (dans le cadre de la fête des lumières)
Une première date « test » aura lieu le **03 décembre** prochain pour la fête des lumières 2022.
Ce projet a été présenté aux associations lors de la réunion d'élaboration du calendrier des fêtes et a eu un écho très favorable. L'idée étant d'attirer un nouveau public aux événements proposés par les associations locales.
- Calendrier :
 - **13 octobre** : réunion d'élaboration du calendrier des fêtes.
 - **9 novembre** : réunion d'élaboration du calendrier intercommunal avec le maire de Montcet et la mairesse de Vandains.
 - **11 novembre** : cérémonie de commémoration de l'armistice de 1914-1918
 - **03 décembre** : fêtes des lumières avec petit feu d'artifice

Intercommunalité

Mme ROUX-DIT-RICHE a participé à une Conférence Territoriale Bresse-Dombes le **05 octobre dernier** à St Rémy, avec notamment à l'ordre du jour :

- **Le Plan d'Équipement Territorial (PET).**
Le bilan du PET 1 a été présenté ainsi que les 4 grands axes du PET 2
 - Le volet mobilité
 - La réhabilitation thermique des bâtiments
 - Le réaménagement du centre Bourg
 - Les équipements de proximités (aide au dernier commerce)
- **Les dispositions de Grand Bourg Agglo en matière de sobriété énergétique** avec par exemple :
 - La baisse d'un degré de l'eau et de l'air dans les piscines
 - La diminution du temps d'éclairage des roades
 - La fermeture, en cas extrême, des équipements les plus énergivores (piscines...)
- **La présentation du dossier Capitale Française de la Culture en 2024** : Grand Bourg Agglomération fait effectivement partie des 3 finalistes (avec Alès et Montbéliard).
- **La mise en place d'une étude de besoins au niveau du secteur « Petite enfance »** sur le territoire Bresse-Dombes
Un questionnaire est d'ailleurs en ligne sur le site internet de la commune ainsi que sur Panneau Pocket pour cibler les besoins et les attentes.
- **Un point sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)** avec la présence de l'AGLCA, un centre de ressource dédié à la vie associative et à l'économie sociale et solidaire (accueil, information, accompagnement...)
Le monde associatif est en effet très présent sur le secteur Bresse-Dombes (450 associations recensées dont 39 pour notre commune), même si cela crée peu d'emploi (essentiellement dans les associations sportives).

Formations

Dans le cadre de la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire, Mme ROUX-DIT-RICHE a participé à un webinaire le **10 octobre** dernier. Ce dispositif PSC prévoit une participation financière pour tous les employeurs dans le domaine de la santé et de la Prévoyance (maintien de salaire) qui deviendra obligatoire :

- ➔ **dès 2025** pour la Prévoyance : minimum 7 € par mois et par agent
- ➔ **dès 2026** pour la complémentaire santé : minimum 15 € par mois et par agent

Les Centres de gestion ont, quant à eux, l'obligation de proposer aux collectivités des conventions de participation, auxquelles pourront adhérer ou non les communes.

Pour l'heure, une enquête est lancée par le CDG de l'Ain pour recenser les besoins des collectivités car elle engagera prochainement une procédure de marché public afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent une convention de participation (contrat-groupe) à adhésion facultative en « complémentaire santé » et « prévoyance » dès le 1^{er} janvier 2024.

RPI Montracol/Montcet/Vandeins

Le premier conseil d'école de l'année a eu lieu le **14 octobre à Montracol**.

- Effectifs 2022-2023 :

Montracol : 97 élèves

Montcet : 74 élèves

Vandeins : 74 élèves

- Les projets :

- ➔ « La terre dans tous ses états » pour l'école de Montracol
- ➔ Musique (thème Amérique du sud) et sport pour l'école de Montcet
- ➔ Multisports pour l'école de Vandeins

Commission communication

- Une réunion pour la rédaction du prochain bulletin municipal aura lieu le **03 novembre prochain**. Afin de faire des économies et pouvoir installer dans le village des jeux pour les plus jeunes, il est décidé de réduire le nombre de pages du bulletin et de repasser à une couverture 4 pages (le calendrier des fêtes sera donc imprimé en mairie et glissé dans le bulletin).
- Location salle polyvalente 2023 : proposition d'un mode de fonctionnement « au week-end » et nouveaux tarifs. La décision sera votée au prochain conseil

[Intervention de Madame Annie CHARTREZ](#)

Mme CHARTREZ nous présente le projet commun entre l'association « Tisser des liens » et la cantine, à savoir la confection de serviettes en tissu pour les enfants des écoles. Ces serviettes seront mises à la vente, ce qui permettra une rentrée d'argent pour l'association de la cantine et une réduction des déchets (fin des serviettes en papier)

[Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET](#)

Monsieur REFOUVELET informe le conseil qu'il vient d'être élu Président de l'association du Lotissement « Les Tilleuls ». A ce titre, il annonce le lancement du projet de rétrocession de la voirie au profit de la commune.

Eclairage public

Des dysfonctionnements sont signalés dans plusieurs lotissements : lampadaires restant allumés toute la nuit ou s'allumant trop tôt. Une demande d'intervention sera faite auprès du SIEA.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

Commission Voirie

Une réunion s'est tenue le **08 octobre dernier** pour faire le point sur les travaux à venir 2022 et 2023. Des élagages, des curages fossés, une réfection complète route du Capot et quelques travaux d'entretien sont à prévoir

La commission a également validé la rétrocession de la voirie du Lotissement Chantoiseau, suite aux travaux réalisés.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Monsieur SUBTIL a participé à plusieurs assemblées générales et relate sans surprise le peu de participants à ces réunions :

- AG de Mont'sou le 3 octobre à Montracol
Cette association dynamique se porte bien avec l'organisation d'évènements variés et nombreux
- AG de l'association des restaurants scolaires + association de la garderie périscolaire « Moussaillons et compagnie »
Si au niveau de la cantine, la situation se maintient et renouvelle ses membres, c'est bien plus compliqué pour la garderie qui doit faire face à une diminution inquiétante des bénévoles d'ici la fin de l'année ainsi qu'à une trésorerie en gros déficit (en raison de la crise sanitaire). L'association est donc en danger de dissolution si une mobilisation des parents n'intervient pas rapidement.
Des augmentations de tarifs sont annoncées pour les 2 structures.
- AG de l'Amicale des boules de Corgenon-Buellas-Montracol-St Remy le 15 octobre
Un seul adhérent pour la commune de Montracol.

SIVOSS

Une réunion du Comité syndical a eu lieu le **06 octobre dernier** à Vandeins avec pour ordre du jour :

- Point sur la rentrée et situation scolaire
- Point sur les associations des restaurants scolaires et garderie périscolaire « Moussaillons et compagnie »
- Mesures pour la sobriété énergétique : diminution notamment de la température des classes et achat de thermomètres.

Une réflexion est également à mener sur la gestion des déchets trop nombreux dans les écoles et qui impactent les collectivités à l'achat (ex : trop d'utilisation de papier ouaté type Sopalin ou trop de restes à la cantine) mais aussi dans le coût de prélèvement des ordures ménagères.

Intercommunalité

Monsieur SUBTIL a participé au dernier groupe de travail « développement économique » à St André sur Vieux Jonc dans lequel un point sur les DAACT a été fait.

Commission urbanisme

Du 13 septembre au 24 octobre:

- ➔ 1 CU déposés
- ➔ 7 DP déposées
- ➔ 2 PC déposés

A ce jour, en 2022 sur 53 dossiers, 19 ont été déposés en SVE (par voie électronique), soit 35 % ce qui est largement supérieur à la projection de Grand Bourg Agglomération (15 % de prévision)

La commission devra se déplacer pour vérifier la conformité de l'achèvement de 7 projets de travaux. La date du 12 novembre est proposée.

Vie communale

- Mr SUBTIL revient sur la journée « partage et découverte » organisée à la MARPA le **17 septembre dernier**. Une centaine de personnes ont répondu présentes à ce rendez-vous qui fut un moment agréable et convivial.
- Illuminations du village : après discussion, le conseil décide de maintenir ces décorations mais propose que les guirlandes lumineuses soient enlevées tout de suite après la cérémonie des vœux.

SIEA

La prochaine assemblée générale aura lieu le 2 décembre à Ainterexpo de Bourg-en-Bresse.

Intervention de Monsieur David LAFONT

Voirie

Des devis ont été reçus pour l'égavage de fin d'année ainsi que le remplacement du siège du tracteur de la commune pour lequel une subvention auprès de GROUPAMA sera demandée.

Budget communal

Monsieur le maire fait un point sur les dépenses et recettes pour ce budget 2022. Pas de surprises pour l'instant par rapport au budget prévisionnel.

Il informe également la mise en place d'un dispositif de soutien inflation à destination des communes et de leurs groupements.

Trois critères d'éligibilités sont prévus pour pouvoir bénéficier de cette subvention de l'Etat mais d'après les premiers calculs, la commune ne remplit malheureusement pas toutes les conditions pour avoir droit à cette aide financière.

Intercommunalité

Monsieur le Maire a participé le **3 octobre** au dernier conseil communautaire de Grand Bourg Agglomération.

Un ordre du jour bien rempli puisque les champs d'intervention de GBA sont nombreux avec un grand nombre de compétences obligatoires (développement économique et tourisme, gestion des déchets, transports et mobilités, équilibre social de l'habitat et politique de la ville...) et optionnelles (assainissement, environnement, action sociale voirie...)

Projet cantine-garderie

Une réunion publique de présentation du projet a eu lieu le **19 octobre à 20h00** à la Salle Polyvalente de Montracol. Un public peu nombreux mais un rendez-vous nécessaire dans la continuité de ce projet « cœur de village » important pour la commune.

Monsieur la Maire souligne d'ailleurs que les aides financières aux projets d'investissements sont nombreuses (Etat, Région, département, Agglomération...) et que la commune a fait de nombreuses demandes de subventions pour le projet « cantine-garderie ».

Une réunion concernant les aides du Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation 2023 a eu lieu à Ceyzériat **le 24 octobre dernier**. Réelle volonté politique, ce dispositif représente 20,5 Millions d'euros d'aide pour 2023 et 450 dossiers déposés dont celui de Montracol.

Taxe foncière

Face à la hausse de cette dépense, certains habitants se sont questionnés sur l'augmentation des taux liés à Grand Bourg Agglomération.

Le Président de GBA, Monsieur Jean-François DEBAT, a tenu à préciser dans un mail envoyé aux communes que « **Grand Bourg Agglomération n'a pas augmenté ses taux en 2022** : la majorité de ces constats sont donc liés à la **revalorisation forfaitaire des bases fiscales décidée annuellement par le Parlement**. Pour 2022, cette hausse de l'ensemble des contributions a été de 3,4%. Cette revalorisation des bases, destinée à prendre en compte l'inflation, a donc un effet mécanique sur le montant des impôts à payer. Ces décisions ne sont pas celles des élus locaux. »

Le prochain conseil municipal se tiendra le **mardi 29 novembre à 20h30**

La séance est levée à 23h15

Le Maire

Le secrétaire de séance